



Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Remoulins
avenue Geoffroy Perret 30210 Remoulins

le 3 décembre 2014

Objet : déclassement de la RD 981

Alors que de nombreux parcs ayant vocation à accueillir du tourisme de masse sont en difficulté financière, le Conseil Général du Gard envisage le déclassement du domaine public routier d'une infrastructure de maillage du territoire afin de faciliter à terme son éventuelle privatisation à des fins commerciales.

Ces mesures pour une route ouverte à la circulation générale jusqu'en 2000 et ensuite simplement désaffectée, vont à l'encontre des enjeux de Développement Durable pour plusieurs raisons :

- elles contraignent tous les usagers refusant de payer à d'importants détours,
- elles incitent à venir en voiture augmentant les impacts de pollution et les nuisances sur la région et sur les secteurs proches,
- elles renvoient les cyclistes refusant de payer sur des voies circulées,
- elles compromettent, en créant un précédent, l'avenir de tous les chemins de grande randonnée.

Ces mesures sont donc en contradiction avec les plans nationaux et programmes internationaux de lutte contre la pollution et d'encouragement des mobilités actives (PAMA du 5 mars 2014), avec les promesses de Voie Verte du Pont du Gard et de liaison cyclable vers Uzès via le Site du Pont du Gard.

C'est pourquoi, monsieur le Commissaire Enquêteur, au nom des associations et des usagers que je représente, je vous prie d'émettre un avis défavorable sur ce projet tant qu'une alternative acceptable pour tous n'est pas trouvée.

Je vous prie de croire, monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de ma haute considération.

La présidente de la
Fédération Française des
Usagers de la Bicyclette

Geneviève Laferrère